

Préfecture de la Dordogne  
A l'attention de Madame Isabelle  
Tournier  
2 rue Paul Louis Courier  
24000 PERIGUEUX

Montpellier, le 14 juin 2023

LRAR n° 4P000 304 5205 3

Objet : Demande d'enquête publique unique

Demande de permis de construire n° PC 024 485 22 D0002 – Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle, lieu-dit « Les Braudies »

Demande de modification des conditions de remise en état de la carrière de Boudeau sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle, lieu-dit « Les Braudies »

Madame Tournier,

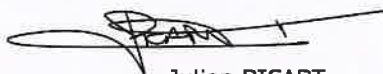
La société URBA 275, filiale à 100% d'URBASOLAR, est aujourd'hui engagée dans le développement d'un projet photovoltaïque au sol de grande puissance, sur le terrain d'une ancienne carrière de silice, sables et graviers sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle, lieu-dit « Les Braudies ».

La demande de permis de construire a été déposée le 25 janvier 2022 (n° PC 024 485 22 D0002). La Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région (MRAe), saisie le 9 janvier 2023, n'a pas émis d'avis concernant notre projet (absence d'avis du 9 mars 2023). Ainsi notre dossier apparaît comme complet et a été transmis à la Préfecture pour l'organisation de l'enquête publique unique le 18 avril 2023.

En parallèle, la société IMERYS Ceramics France a déposé le 05 Juin 2023 une demande de modification des conditions de remise en état de la carrière de silice, sables et graviers située lieu-dit « Les Braudies » sur la commune de Saint-Pierre de Côle afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les terrains anciennement exploités. Cette carrière est autorisée par arrêté préfectoral n°2013354-0015 du 20 décembre 2012 et par arrêté préfectoral complémentaire n°BE-2022-03-01 du 1<sup>er</sup> mars 2022. Le dossier est actuellement en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne et par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine.

Nous vous sollicitons aujourd'hui afin qu'une enquête publique unique, commune au dossier de demande de permis de construire ainsi qu'au dossier de demande de modification des conditions de remise en état de la carrière soit réalisée pour ces dossiers et pour que la saisine du tribunal administratif puisse se dérouler dans les meilleurs délais afin d'envisager une enquête publique unique à partir de fin août afin de nous permettre de présenter ce dossier à l'appel d'offres gouvernemental (CRE) du 15 décembre 2023 pour lequel l'autorisation d'urbanisme doit être obtenue.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame Tournier, l'assurance de notre haute considération.



**Julien PICART**

Directeur Développement

Centrales au Sol



philippe d'Agier (Jun 15, 2023 18:05 GMT+2)

**Philippe d'AGIER**

Directeur des Opérations Quartz &

Feldspaths